

# **PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 SEPTEMBRE 2021**

**Présents** : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Frédéric DE AZEVEDO, Jean-Philippe DODE, Gérard GUILLET, Virginie NUGUES, Audrey PASCAL, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Frédéric REYMOND, Brigitte VUILLIOD

**Excusés** : Michel ROMEY

Secrétaire de séance : Audrey PASCAL

La séance est ouverte à 18h30

*Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise de l'agent technique Guillaume Tormos, afin de permettre à celui-ci d'accéder à un poste correspondant à ce grade, il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer le poste d'agent technique occupé jusqu'à présent par Guillaume Tormos.

La délibération suivante est adoptée :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 fixant les ratios des promus promouvables au sein de la collectivité,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que la réorganisation du service technique implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,

CONSIDERANT la liste d'aptitude du centre de gestion de l'Isère en date du 9 juillet 2021 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer, un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.
- dire que le tableau des effectifs sera mis à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

### **2/ Travaux de rénovation de la cantine**

Les locaux de la cantine ne sont plus adaptés au fonctionnement actuel du service. Les rangements pourraient être optimisés, l'évier est de trop petite taille pour permettre le nettoyage des grands plats livrés par la cuisine centrale. L'adjointe chargée des affaires scolaire propose de renvoyer ce point avec celui de l'avancement du projet de l'isolation thermique des bâtiments scolaires.

### **3/ Financement d'ordinateurs portables de l'école**

Le directeur d'école, Frédéric Giraud, propose d'acquérir des ordinateurs portables reconditionnés plutôt que neufs, cela permettrait pour un moindre coût, d'acheter plus d'ordinateurs. Un devis d'un montant de 1 000 € a été établi pour l'achat de 3 ordinateurs.

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal qui avait provisionné le montant au budget.

### **4/ Projet de reprise de l'auberge**

Un administré est venu présenter son projet de brasserie qu'il souhaite implanter dans les locaux de l'auberge actuellement gérée par M. Frédéric Gimenez, qui cesse son activité ce mois-ci.

Son projet consiste pour l'essentiel dans la fabrication artisanale de bière à base de produits biologiques et locaux destinée à la vente aux restaurants et bars.

Il prévoit aussi une activité bar sur place, où il proposerait la vente de sa bière et d'autres boissons en majorité locales, ainsi que des planches à base de produits locaux tels que de la charcuterie, du fromage, des crudités, du pain.

Une troisième activité consisterait dans une activité de type épicerie, soit la vente de produits locaux non périssables.

Il envisage enfin de proposer l'été d'animer un petit marché de producteurs.

Plusieurs vérifications sont encore nécessaires au niveau de la faisabilité de ce projet concernant les locaux : SMABLA pour les eaux usées liées à la brasserie, Socotec concernant la résistance de la dalle du bâtiment vis-à-vis des cuves à mettre en place.

Une fois ces vérifications effectuées, le conseil municipal se prononcera sur la réalisation de ce projet.

### **5/Définition des horaires de coupure de l'éclairage public**

Le Maire indique au conseil la nécessité de redéfinir les horaires de coupure de l'éclairage public.

Il est décidé de définir des horaires d'été et des horaires d'hiver.

Pour l'été, l'éclairage public sera allumé de 6h à ~~8h00~~ le matin et de 18h à 22h le soir.

Pour l'été il sera allumé de 21h à 23h.

### **6/ Urbanisme**

#### **Dossiers en cours :**

- PC déposé par Chrystèle Michal : extension et annexe : accordé
- PC déposé par Eloïse André : construction d'une maison individuelle : accordé
- DP déposée par Emilie Guérin : isolation extérieure bardage bois / enduit : accordé
- DP déposée par Gérard Perrier : accord tacite
- DP déposée par Céline Nevoret : isolation par l'extérieur / pose de fenêtres de toit et de panneaux solaires : en cours d'instruction

#### **Point sur le PLUi**

Le transfert de compétence urbanisme à SMVIC emporte transfert de compétence pour l'exercice du droit de préemption.

En cas de souhait de préemption par la commune formellement exprimé, il y a la possibilité que soit pris un arrêté de délégation du DPU par le Président au bénéfice de la commune ou, le cas échéant, d'une autre structure délégataire (EPFL-D, Etat, etc.) en charge de la réalisation du projet communal.

D'autre part, concernant l'élaboration du PLU, des réunions de travail devraient avoir lieu d'ici les prochains mois au niveau des bassins de vie identifiés par SMVIC. St André faisant partie du bassin de vie du Royans-Vercors.

### **7/ Questions diverses**

#### **Point sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires :**

Une présentation de l'avancée du projet est faite par les élus qui en sont en charge.

Le diagnostic énergétique fait état de besoin d'isolation d'une partie seulement des murs des 2 bâtiments.

- Un remaniement de l'intérieur du bâtiment de l'école va aussi être étudié afin d'agrandir la salle de classe ainsi que la cantine, les 2 salles étant petites compte-tenu des effectifs actuels et à venir. Une dernière rencontre doit avoir lieu avec le maître d'ouvrage et la commune afin de définir les options choisies et arrêter le cahier des charges.

#### **Formation PSC1 à destination du personnel et des élus**

Une formation premiers secours peut être organisée par les pompiers ou par une association, afin de dispenser aux agents la formation initiale ou en recyclage des gestes de 1<sup>er</sup> secours. Le personnel d'Auberives pourrait également se joindre aux agents de St André pour constituer le groupe. Si des places restent disponibles, les élus intéressés pourraient se joindre au groupe.

#### **Panneau pédagogique concernant les coupes forestières**

Frédéric Reymond présente le panneau pédagogique élaboré par l'association Fibois, destiné à être implanté au niveau des chantiers de coupes forestières pour informer le public du travail effectué.

Se pose la question du financement de ces panneaux.

Un devis sera demandé pour l'impression, avec ajout du logo de la commune.

#### **Recensement des besoins en ingénierie de la commune**

SMVIC fait l'inventaire des besoins d'accompagnement des communes dans le montage et le suivi de leurs projets. Est également ouverte aux communes la possibilité de faire remonter des besoins divers (mise en place d'une veille juridique par exemple ...)

#### **Livraison des repas à la cantine de Pont en Royans**

Pont en Royans demande s'il est possible, par le biais d'une convention, que l'agent technique de St André qui transporte les repas pour les écoles d'Auberives et de St André, puisse le faire aussi pour l'école de Pont en Royans. Cette possibilité sera étudiée en concertation avec les agents et les élus des 2 communes.

#### **Travaux de réfection des chemins :**

Un recensement des chemins nécessitant une réfection de l'enrobé va être entrepris.

**Prochain conseil municipal** : la date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 5 octobre 2021 à 18h30.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

A Saint-André-en-Royans, le 9 septembre 2021

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO,

